



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 mars 2023**

Délibération n° C 2023-15

Affectation des résultats de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Gérard BONNET, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD ; Messieurs le Lieutenant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Absents : Madame Nadia WAUQUIER ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sandrine BACZYK (Adjointe au Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), le Capitaine Antoine HALGRAIN (Adjoint au Chef du groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-17 du 3 juin 2021 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-17 du 17 mars 2022 relative à l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-18 du 17 mars 2022 relative à l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-19 du 17 mars 2022 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-20 du 17 mars 2022 relative au Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-31 du 10 octobre 2022 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022 tels qu'ils sont portés au compte administratif, je vous propose :

1. une affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour la totalité de son montant soit 676 541,55 € au compte 002 ;
2. d'affecter au BP 2023 le solde d'exécution ou résultat de clôture de la section d'investissement, soit 1 751 446,76 €, au compte 001, sachant que 1 796 387,61 € en dépenses et 190 000 € en recette engagés en 2022 restent à réaliser en 2023.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider ces affectations.

DECISION N° C 2023-15 DU 21 MARS 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide ces affectations.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 29 MARS 2023
Affiché le 29 MARS 2023
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT